

Objectif à moyen terme (jusqu'en 2014)

- Fiabiliser les outils de gestion et augmenter l'efficacité des services afin de pérenniser les investissements et assurer leur renouvellement

Objectif à long terme (jusqu'en 2017)

- Pérenniser la bonne gestion des services

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Indicateurs de performances des installations d'assainissement
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Mise en place des outils de gestion des services

A45 - Impliquer les professionnels, les habitants et en particulier les collégiens dans la préservation des ressources en eau

La particularité géologique du Doubs exige de la part de tous les habitants, une vigilance sans doute plus accrue qu'ailleurs en termes de pressions potentiellement polluantes :

- rejets directs : domestiques, industriels et agricoles,
- utilisation de produits phytosanitaires et de lessives phosphatées,
- épandages de boues de station d'épuration et d'effluents d'élevage,
- pratiques de loisirs aquatiques (pêche, baignade, canoë, canyoning...).

Par ailleurs, grâce à ses caractéristiques karstiques et à ses géotopes remarquables (sources de la Loue, du Doubs, du Lison, du Cusancin, du Dessoubre, tourbières de Frasne, marais de Saône, lacs de Remoray et de Saint-Point...), le Doubs dispose d'un patrimoine naturel remarquable participant à son identité et à son image. D'ailleurs, des structures d'animation existent (ou sont en projet) sur ces sites.

Enfin, la culture rurale fortement marquée de notre département, démontre l'attachement de la population à ce patrimoine. Ainsi, depuis de nombreuses années, l'eau est un thème central des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires et au collège.

L'orientation de l'action départementale repose sur la capitalisation de ces bonnes pratiques et de ces compétences territoriales pour développer un **pôle de médiation et de ressources sur l'eau** dans le département, pour :

- sensibiliser et former les professionnels en prise directe avec les milieux humides. L'action du Conseil général se consacrera aux agents départementaux en charge notamment de la maintenance routière (viabilité hivernale, utilisation de phytosanitaires, travaux en rivière, passages à batraciens...) et aux éleveurs dans le cadre des bonnes pratiques d'épandage,
- constituer un « pôle ressources sur l'eau » autour de la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche destiné aux enseignants, aux aménageurs, aux collectivités et au grand public, capitalisant les outils d'éducation sur le thème de l'eau,

- éduquer les collégiens sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques, dans le cadre des démarches Agenda 21 et de la mise en œuvre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles,
- sensibiliser les populations sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les populations riveraines des cours d'eau sur la lutte contre les plantes invasives (notamment la Renouée du Japon),
- sensibiliser les populations sur les ressources en eau et les bonnes pratiques à développer : consommation responsable et économe de l'eau (eau du réseau, limiter les pertes...), gestion des eaux pluviales, entretien des installations autonomes, mise en conformité des branchements,
- développer des actions sociales d'éducation pour les populations en difficulté pour les aider à maîtriser leur consommation d'eau,
- développer des produits de « tourisme durable » autour de la découverte naturaliste, de la pêche et des activités aquatiques.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- En 2010, établir un diagnostic partagé du rayonnement et des fonctions des différentes structures compétentes en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation sur l'eau
- Etablir un partenariat fonctionnel entre les différentes structures au service des objectifs de Doubs 2017 (et donc du SDAGE Rhône Méditerranée Corse)
- Monter des produits communs « formation », « sensibilisation » et « tourisme durable »
- Développer les synergies fonctionnelles avec les partenaires suisses (coopération transfrontalière éligible au programme INTERREG IV)

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'en 2014)

- Mise en œuvre des actions et des synergies
- Evaluation à faire en 2014

Objectif à atteindre à long terme (jusqu'en 2017)

- Pérenniser le réseau principal et étudier tout nouveau projet au regard des plus-values qu'il peut apporter au réseau principal

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Nombre d'actions de sensibilisation, formation
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Etat des lieux
 - Etablissement de partenariats fonctionnels